



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

orthoprothésistes

Question écrite n° 116148

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la demande formulée par des auxiliaires de santé relevant des professions de prothésiste et d'orthésiste pour l'appareillage des personnes handicapées, lesquels sont dans l'attente de l'application du décret modifiant le décret 2005-988 du 10 août 2005. Ce décret, tel que sollicité par les acteurs concernés, déjà validé sur le principe par le ministre de la santé et des solidarités en début 2006, doit donner droit à l'exercice de ce métier et régir des règles professionnelles de bonne pratique. Plusieurs syndicats professionnels demandent que tout soit mis en oeuvre pour que l'ensemble des textes concernant le nouveau statut d'auxiliaire médical soit en vigueur au plus vite. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire connaître sa position en l'état actuel du dossier.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116148

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 2007, page 504